



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2019
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante et unième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018) et du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois d'avril et de mai 2019.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré

Points essentiels : avril et mai 2019

1. Malgré la signature par la Fédération de Russie et la Turquie du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, le 17 septembre 2018, le nombre de victimes civiles, y compris de morts, a augmenté, plus de 300 000 personnes ont été déplacées et des dommages importants ont été causés aux infrastructures civiles pendant la période considérée.

2. Les services de santé et d'éducation ont continué d'être la cible d'attaques. L'Organisation mondiale de la Santé en a confirmé 26 ayant causé des dégâts sur des installations et des établissements sanitaires, tandis que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance confirmait pour sa part que des écoles



avaient été touchées à la suite de 32 attaques. Elles se sont toutes produites dans le nord-ouest du pays et ont fait des morts et des blessés parmi les enfants, les personnes malades et les travailleurs humanitaires.

3. Dans le sud-est, à Roukban, à la frontière jordanienne, la situation humanitaire reste catastrophique et l'autorisation d'accès n'a toujours pas été donnée à un troisième convoi humanitaire. Tout au long de la période considérée, des personnes ont continué de quitter les camps, 13 364 départs ayant été enregistrés au 31 mai.

4. Dans le nord-est du pays, le camp de Hol (province de Hassaké) héberge désormais environ 72 000 personnes, dont 91 % de femmes et d'enfants. Durant la période considérée, un millier de déplacés syriens ont quitté le camp pour retourner à Tabqa (province de Raqqa), leur région d'origine, et 500 nationaux d'autres pays en sont également partis. Les autorités du camp ont continué de restreindre l'accès à l'annexe où sont hébergés des nationaux d'États tiers (non-Syriens et non-Iraqiens).

5. En avril et mai 2019, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire syrien. L'aide humanitaire fournie par ces organismes comprenait des vivres pour 3,24 millions de personnes dans le besoin en moyenne chaque mois et plus de 3,18 millions de traitements et soins médicaux à la population dans l'ensemble du pays. L'aide transfrontalière, autorisée en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2393 \(2017\)](#) et [2449 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, est restée un volet essentiel de l'action humanitaire. Au cours de la période considérée, 1 157 camions (34 chargements) ont acheminé à travers la frontière une assistance vitale à plus d'un million de personnes, y compris des vivres à environ 738 000 personnes en avril et en mai (moyenne mensuelle).

6. L'acheminement de l'aide humanitaire depuis l'intérieur de la République arabe syrienne a été périlleux par endroits et pour certains acteurs humanitaires, y compris l'Organisation des Nations Unies. Durant la période considérée, bon nombre de problèmes d'accès ont été signalés dans des secteurs de la province d'Edleb, en raison principalement d'une recrudescence des hostilités. L'accès était également limité dans la ville de Raqqa et à l'est de l'Euphrate à Deïr el-Zor, notamment dans l'enclave de Hajin, essentiellement du fait des risques associés à la dissémination.

Montée des hostilités dans la zone de désescalade du nord-ouest de la République arabe syrienne

3. Les hostilités qui s'étaient intensifiées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne en février et en mars ont connu une recrudescence spectaculaire à la fin du mois d'avril, avec des frappes aériennes, des tirs d'artillerie et des affrontements entre les forces gouvernementales syriennes, l'Organisation de libération du Levant, figurant sur la liste des entités terroristes tenue par le Conseil de sécurité, et des groupes d'opposition armés non étatiques dans la zone de désescalade d'Edleb et alentour. Malgré la signature, le 17 septembre 2018, par la Fédération de Russie et la Turquie, d'un mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, le nombre de victimes civiles a augmenté durant la période considérée, avec plus de 160 civils tués du 28 avril au 31 mai et de nombreux autres blessés. Plus de 300 000 Syriens ont été déplacés pendant la période considérée, la plupart se rapprochant de la frontière turque dans la province d'Edleb, d'autres, moins

nombreux, gagnant l'ouest ou le nord d'Alep. Nombre de ces déplacés se sont rendus dans des sites déjà surpeuplés ou se sont retrouvés sans abri. Le 29 mai, le Gouvernement syrien a annoncé son intention d'ouvrir deux postes frontière, à Mourek et Abou el-Zouhour, pour évacuer les civils d'Edleb. À la fin du mois, ces points de passage frontalier n'étaient toujours pas ouverts. Les combats et l'insécurité ont causé de graves dommages aux infrastructures civiles (voir par. 5 et 6 où sont détaillées les attaques ayant endommagé les établissements et installations sanitaires et les écoles).

4. Les hostilités et autres formes de violence ont continué de toucher gravement les civils dans diverses régions de la République arabe syrienne, notamment le nord-ouest. Au cours de la période considérée, la forte recrudescence des hostilités et de la violence a durement frappé les civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants, ainsi que les biens et infrastructures de caractère civil, en particulier dans le sud de la province d'Edleb et le nord de la province de Hama. De nombreux morts et blessés ont été signalés parmi les civils du fait des frappes aériennes et terrestres menées par les forces gouvernementales et progouvernementales (des exemples figurent en annexe), ainsi que des dégâts considérables aux établissements scolaires et médicaux, marchés, habitations, camps de déplacés et autres infrastructures civiles. Bon nombre de civils ont été également tués et blessés à la suite de frappes terrestres sporadiques, menées par divers groupes armés non étatiques et entités terroristes inscrits sur les listes de l'ONU, dans les provinces de Hama, Edleb et Alep, y compris une attaque près de la ville d'Alep contre le camp de Neïrab hébergeant des réfugiés de Palestine, qui a fait au moins 10 morts et plus de 30 blessés parmi les civils et endommagé deux centrales électriques.

5. Les organisations humanitaires ont continué de signaler que les attaques avaient des conséquences pour les établissements scolaires. Au total, 32 attaques ont été confirmées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au cours de la période considérée¹, dont quelques exemples figurent ci-après :

a) Le 4 avril 2019, l'école primaire Moussaab ben Omeïr du village de Neïrab, près d'Edleb, a été touchée pendant le temps scolaire, alors que les élèves se trouvaient en classe, par une roquette qui a fait plusieurs morts et blessés ;

b) Dans l'après-midi du 8 avril, plusieurs roquettes ont atterri à Jisr el-Choughour (dans l'ouest de la province d'Edleb) et endommagé deux écoles situées à proximité ;

c) Le 11 avril, l'école Rabaat el-Adaouïyé de Jisr el-Chougour (province d'Edleb) a été touchée par une roquette qui a partiellement détruit le bâtiment ;

d) Le 14 avril, des tirs d'artillerie sur la ville de Khan Cheikhoun (province d'Edleb) ont touché l'Institut pédagogique Bayan, dans le quartier Gharbi, endommageant partiellement le bâtiment ;

e) Le 17 avril, l'école primaire du village d'Abou Habbé, dans le district de Khan Cheikhoun (province d'Edleb), a été partiellement détruite par des pilonnages ;

f) Le 25 avril, l'école primaire Khaled el-Najm de Khan Cheikhoun (province d'Edleb) a été touchée par une roquette qui a partiellement endommagé le bâtiment. C'était la deuxième fois que l'école était touchée au mois d'avril ;

¹ Ces attaques ont été confirmées au moyen de systèmes éprouvés, par lesquels l'ONU reçoit des rapports de partenaires présents sur le terrain et les compare aux informations obtenues d'au moins deux autres sources indépendantes. Seules les attaques qui ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont été pleinement étayées par toutes les sources indépendantes figurent sur la liste des attaques confirmées. Ces systèmes, utilisés dans le monde entier, sont largement respectés.

g) Le 28 avril, des avions de combat ont mené des raids et tiré des roquettes sur le quartier nord de Qalaat el-Madiq (province de Hama), causant des dommages considérables à certaines installations et infrastructures, y compris le bâtiment de la direction de l'enseignement (gravement touché) et trois établissements d'un groupe scolaire (partiellement touché) composé de l'école primaire Faouaz Hajj Hussein, du collège et du lycée Akram Ali ;

h) Le 28 avril, trois établissements (une école primaire, un collège et un lycée) situés dans l'est du village de Houeïz à Qalaat el-Madiq (province de Hama) ont été touchés par des tirs de roquette qui ont provoqué de nombreux dégâts. Ce groupe scolaire avait déjà été touché en début d'année ; les écoles ont été mises hors d'usage par l'attaque ;

i) Le 30 avril, l'école du village de Qassabiyé à Khan Cheikhoun (province d'Edleb) a été partiellement détruite à la suite d'un raid aérien ;

j) Le 2 mai, l'école primaire du village de Rakaya à Hich (province d'Edleb) a été endommagée par un raid aérien ; c'était la dernière école du village encore en état de fonctionner ;

k) Le 3 mai, trois écoles (le lycée du martyr Khaled el-Moussa, l'école primaire Khawla et l'école Qadissiyé) du village de Hbit à Maarré (province d'Edleb) ont été touchées lors d'un raid aérien qui a partiellement détruit les bâtiments ;

l) Le 4 mai, le village de Hbit dans le sous-district de Khan Cheikhoun à Maarré (province d'Edleb) a été la cible d'intenses frappes aériennes qui ont fait des victimes civiles et endommagé diverses installations. Lors d'une attaque, une fillette de 9 ans et sa mère ont été tuées à la suite d'une roquette tombée près de leur habitation, et l'école primaire du martyr Khaled el-Bakkour, située à proximité, a également été touchée ;

m) Le 4 mai, le lycée Ali Ibn Abi Taleb a été gravement endommagé par des barils d'explosifs qui ont atterri sur le village de Sfouhoun, dans le district de Maarret el-Nouman (province d'Edleb) ;

n) Le 4 mai, l'école primaire du village de Lajj à Ariha (province d'Edleb) a été gravement endommagée à la suite d'un raid aérien ;

o) Le 4 mai, l'école primaire du village de Deïr Sounboul à Ariha (province d'Edleb) a été gravement endommagée par un raid aérien. Une roquette a atterri sur l'école, provoquant sa destruction partielle. Les cours avaient été suspendus trois jours avant cette attaque, si bien qu'elle n'a fait aucune victime ;

p) Le 7 mai, l'école primaire du village de Kansafra à Ariha (province d'Edleb) a été gravement endommagée par des frappes aériennes. Une roquette a atterri sur l'école, provoquant sa destruction partielle, et donc sa fermeture ;

q) Le 7 mai, le lycée du village de Kafr Sejné à Maarret el-Nouman (province d'Edleb) a été gravement endommagé par un raid aérien. Une roquette a atterri sur l'école, provoquant sa destruction partielle. Ces frappes faisaient partie d'une série d'attaques qui ont eu lieu dans ce village ce jour-là ;

r) Le 7 mai, le lycée agricole du village de Kansafra à Ariha (province d'Edleb) a été gravement endommagé à la suite d'un raid aérien ; une roquette a atterri sur le bâtiment, provoquant sa destruction partielle ;

s) Le 13 mai, l'école du village de Cheik Moustafa à Kafr Noubl (province d'Edleb) a été touchée par un baril d'explosifs tombé à environ 150 mètres de là. De nombreux dommages ont été recensés, notamment des portes, des fenêtres et du

mobilier brisés. Le village a subi ce jour-là plusieurs attaques, principalement aériennes ;

t) Le 14 mai, Khan Cheikhoun a été la cible d'intenses frappes aériennes, dont l'une à proximité du marché au poisson du centre de la ville, où est située l'école Abdel Rahman el-Nasser. L'une des roquettes a atterri à l'intérieur du bâtiment, causant des dégâts considérables et tuant le directeur de l'école ;

u) Le 15 mai, l'école secondaire Ibn Qayem à Hich (province d'Edleb) a été complètement détruite et mise hors d'usage à la suite d'un raid aérien ;

v) Le 23 mai, à 14 h 30, le district de Maarret el-Nouman et les secteurs voisins ont été pilonnés. Les tirs d'artillerie ont touché l'école de la localité de Kafr Oueïd et l'ont partiellement endommagée ;

w) Le 28 mai 2019, l'école primaire Yarmouk a été gravement endommagée à la suite de frappes aériennes menées à Kafr Noubl à Maarré (province d'Edleb). L'attaque a eu lieu tôt le matin, avant l'arrivée des élèves. À la suite de ces frappes, la direction de l'enseignement a décidé d'annuler les examens de fin d'année de toutes les écoles de la ville et d'autres villes du district.

6. Au cours de la période considérée, le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a recensé 26 attaques qui ont touché des installations et des bâtiments sanitaires¹. Ces attaques ont fait 6 morts et 11 blessés parmi le personnel médical et les patients, et ont concerné notamment :

- l'hôpital public de Massiaf (province de Hama) le 4 avril ;
- l'hôpital de Latamné (province de Hama) le 28 avril ;
- l'hôpital de Qalaat el-Madiq (province de Hama) le 28 avril ;
- le centre de soins de santé primaires de Hbit (province d'Edleb) le 30 avril ;
- le centre de soins de santé primaires de Qastoun (province de Hama) le 1^{er} mai ;
- l'antenne chirurgicale de Kafr Nboudé appuyée par l'OMS (province de Hama) le 1^{er} mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Madiq (province de Hama) le 2 mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Rakaya Sejné (province d'Edleb) le 3 mai ;
- l'hôpital de Hass (province de Hama) le 5 mai ;
- l'hôpital de Maghara (province de Hama) le 5 mai ;
- l'hôpital de Kafr Noubl (province d'Edleb) le 5 mai ;
- l'hôpital orthopédique Amal (province d'Edleb) le 6 mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Zerbé (province d'Alep) le 6 mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Kafr Nboudé (province de Hama) le 7 mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Ghab (province de Hama) le 7 mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Kafr Zeïta (province de Hama) le 8 mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Maarret Hormé (province d'Edleb) le 8 mai ;
- un conducteur ambulancier, tué le 8 mai dans la province d'Edleb ;

- l'hôpital de Kafr Noubl (province d'Edleb), touché pour la deuxième fois le 9 mai ;
- l'hôpital central Cham (province d'Edleb) le 11 mai ;
- le centre de soins de santé primaires de Ghab (province de Hama), touché pour la deuxième fois le 11 mai ;
- l'hôpital des femmes et des enfants de Haouach (province de Hama) le 11 mai ;
- l'unité de dialyse de Tarmala (province d'Edleb) le 15 mai ;
- l'hôpital de Tarmala (province d'Edleb) le 15 mai ;
- l'hôpital public de Sqeïlibiyé (province de Hama) le 26 mai ;
- l'hôpital privé Aqraa de Kafr Noubl (province d'Edleb) le 28 mai.

7. La dernière flambée de violence dans le nord-ouest a entravé les activités agricoles dans le nord de la province de Hama et le sud de la province d'Edleb, où des tirs d'artillerie et des frappes aériennes ont entraîné la destruction de récoltes et endommagé du matériel agricole. Les terres arables d'Edleb sont connues pour être parmi les plus fertiles du pays, mais bon nombre de champs ont été totalement ou partiellement ravagés par des incendies et nombre d'exploitants ont eu du mal à contenir les flammes. Les récents bombardements, qui ont déclenché de nouveaux déplacements de population, vont forcément nuire à la sécurité alimentaire dans les zones touchées, durant la saison des récoltes, qui court jusqu'à la mi-juin, étant donné que les agriculteurs ne peuvent plus se rendre dans leurs champs. Du fait de l'insécurité, les agriculteurs ont également du mal à s'occuper de leurs cultures. Des incendies ont par ailleurs été signalés dans les provinces de Raqqa, Homs, Alep, Hassaké et Deir el-Zor, du fait de températures élevées et de munitions non explosées, et d'autres de moindre envergure se sont produits à Lattaquié, Tartous, Rif-Damas, Qouneïtra, Deraa et Soueïda. Ils auront d'importantes répercussions sur la population, en particulier dans le nord-est du pays, où les habitants tirent environ 80 % de leurs revenus des cultures saisonnières. De plus, les dégâts matériels subis par le matériel agricole limiteront l'aptitude des agriculteurs à cultiver leurs terres.

8. Dans le nord-ouest, la recrudescence des hostilités, associée à l'état de dénuement total et de grande vulnérabilité dans lequel se trouve la population, a eu des conséquences humanitaires catastrophiques pour les quelque 3 millions de personnes qui vivent dans la province d'Edleb. La communauté humanitaire agit dans le cadre du plan de préparation établi à la fin 2018 et mis à jour en mai 2019. Les organismes des Nations Unies répondent aux besoins des populations touchées en apportant une aide alimentaire d'urgence sous forme de rations prêtes à consommer, distribuées à plus de 18 000 personnes en avril et plus de 190 000 en mai. Outre cette aide alimentaire d'urgence, l'ONU et ses partenaires d'exécution apportent à près de 700 000 personnes, chaque mois dans le nord-ouest du pays, une aide alimentaire générale, sous forme de rations alimentaires, et comptent étendre, d'ici à juin, cette aide à 835 000 personnes. Toutefois, nombre des partenaires humanitaires et prestataires de services font partie des populations touchées. En conséquence, dans de nombreuses zones où les hostilités sont ouvertes, les opérations humanitaires ont été gelées. Ainsi, la fourniture de services de santé, de nutrition et de protection à l'appui de quelque 600 000 personnes a été suspendue, avec notamment l'arrêt des activités de 21 centres de vaccination et d'au moins 49 établissements de santé. Malgré les efforts de préparation, l'intervention est à la limite de la rupture et si les besoins devaient augmenter encore en raison de nouveaux affrontements, la capacité d'intervention pourrait être dépassée.

Évolution de la situation politique

9. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a poursuivi son action diplomatique, consultant le Gouvernement syrien, le Comité de négociation de l'opposition syrienne et les principaux acteurs régionaux et internationaux. Les échanges ont porté sur la promotion des cinq priorités qui forment le socle de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, à savoir : renforcer la confiance entre les parties, progresser sur la question des détenus et des personnes disparues, mobiliser un large éventail de la société syrienne, mettre la dernière main à la composition et au mandat d'un comité constitutionnel crédible, équilibré, inclusif et viable et approfondir le dialogue international sur la République arabe syrienne par la mise en place à Genève d'un cadre commun à l'appui de l'action menée par l'ONU. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe ont donc rencontré des réfugiés et des déplacés et des membres de la société civile syrienne et du Conseil consultatif des femmes.

10. L'Envoyé spécial a participé à la réunion des garants d'Astana (Fédération de Russie, République islamique d'Iran et Turquie) qui s'est tenue à Nour-Soultan le 26 avril. Les garants ont réaffirmé leur volonté de pleinement appliquer les accords relatifs à la stabilisation dans la zone de désescalade d'Edleb. Ils se sont également dits à nouveau résolus à faire progresser plus avant l'action menée par le groupe de travail, dont fait partie l'ONU, pour obtenir la libération des personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que l'identification des personnes disparues.

11. L'Envoyé spécial a consulté le Groupe restreint sur la Syrie, composé des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Jordanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui s'est réuni à Genève le 3 mai.

Protection

12. Les hostilités et d'autres formes de violence ont continué de porter gravement atteinte aux civils dans diverses régions de la République arabe syrienne. Les frappes terrestres et aériennes ont continué de faire des morts et des blessés parmi les civils, et des infrastructures vitales ont été détruites ou endommagées. Des milliers de personnes ont été abandonnées dans des zones infestées par les engins explosifs qui continuent de faire des morts et des blessés parmi les civils et qui empêchent l'accès humanitaire longtemps après la fin des hostilités. L'emploi de dispositifs explosifs improvisés dans certains secteurs ajoute à la complexité de la menace qu'ils représentent.

13. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a également enregistré des faits au cours desquels des civils de la province de Deraa occupant des fonctions dans les conseils locaux et autres institutions ont été tués par des individus non identifiés, probablement dans le cadre d'assassinats ciblés.

14. Le Haut-Commissariat a continué de recevoir des rapports faisant état de l'arrestation et de la détention de civils, y compris des femmes et des enfants, par les forces affiliées au Gouvernement. Dans certains cas, il s'agissait vraisemblablement d'arrestations et de détentions arbitraires. Durant de la période considérée, le Haut-Commissariat a recensé au moins sept cas susceptibles de relever de la détention arbitraire ou de la disparition forcée, notamment pour deux garçons de la province de Deraa. Les raisons de leur arrestation restent inconnues de leurs familles, qui n'ont pas réussi à obtenir des informations de la part des autorités à ce sujet.

15. Les civils vivant sous le joug de l'Organisation de libération du Levant et d'autres groupes armés non étatiques dans les provinces d'Edleb et d'Alep ont

continué d'être enlevés, privés de liberté et victimes d'assassinats ciblés, de passages à tabac et d'autres formes de traitement cruel, inhumain et dégradant aux mains de ces groupes. Des civils, y compris des travailleurs humanitaires et des militants actifs dans les médias, ont notamment été pris pour cibles et menacés de mort, essentiellement parce qu'ils s'étaient montrés critiques à l'égard de cette Organisation, ou parfois aux fins d'extorquer de l'argent ou une rançon, mais les raisons qui motivent les incidents restent inconnues dans la plupart des cas.

16. D'autres civils, dont des femmes et des enfants du camp de Hol (province de Hassaké) contrôlé par des groupes armés non étatiques, ont continué de subir les conséquences de la séparation familiale, de l'accès limité à l'aide humanitaire et des restrictions imposées à la liberté de circulation qui peuvent, dans certains cas, équivaloir à une privation de liberté. Le Haut-Commissariat a confirmé les informations selon lesquelles les enfants de plus de 12 ans nés de parents appartenant à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) étaient séparés de leur mère et retenus dans des lieux distincts, non identifiés, sans que leur famille soit au courant de leur sort ni de leur emplacement.

Mise à jour humanitaire

17. La situation humanitaire à Roukban reste désastreuse, aucun convoi humanitaire n'ayant été déployé depuis le début de février. À la fin du mois de mars, les déplacés avaient commencé à quitter le camp, emportant avec eux leurs effets personnels. Cette tendance s'est poursuivie en avril et mai. Les personnes qui quittent le camp sortent par leurs propres moyens du périmètre de 55 kilomètres et se font ensuite transporter jusqu'à l'un des cinq abris situés dans la ville de Homs ou alentour, où elles restent en général 24 heures, avant de repartir vers une destination de leur choix ou une destination temporaire lorsqu'elles n'ont pas la possibilité, pour des raisons de sécurité, de regagner leur région d'origine ou le lieu choisi. L'ONU a évalué à deux reprises ces cinq abris, le 24 avril et le 13 mai, et a été autorisée à y effectuer des visites régulières qui, pour l'heure, doivent encore être approuvées par ailleurs. Lors de ces visites, les conditions d'accueil ont été jugées satisfaisantes, les nouveaux arrivants bénéficiant de l'assistance du Croissant-Rouge arabe syrien avec l'appui de l'ONU, notamment en ce qui concerne la vaccination des enfants et l'assistance médicale. Au 31 mai, 13 364 personnes au total, sur les quelque 41 700 présentes dans le camp de Roukban (soit environ 32 %), l'avaient quitté. Ce chiffre avait diminué à la fin du mois de mai, faute de moyens de transport, qui atteignent un coût élevé au-delà du périmètre de 55 kilomètres. Les acteurs humanitaires s'inquiètent de ce que les femmes en âge de procréer et les adolescentes n'aient pas accès à des services vitaux de santé reproductive et d'aide aux victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

18. L'ONU continue d'encourager vivement et se déclare à nouveau prête à soutenir les efforts visant à trouver des solutions durables globales pour la population de Roukban, du point de départ aux zones de destination, dans le respect des principes humanitaires. Le déploiement d'un troisième convoi humanitaire à Roukban a été demandé officiellement à deux reprises au cours de la période considérée, les 14 avril et 9 mai, afin qu'il soit possible de répondre aux besoins de première nécessité. Les autorités syriennes n'y ont pas donné suite. L'ONU a demandé une nouvelle fois un accès, le 30 mai, afin d'évaluer la situation pour faciliter le transport des personnes exprimant le souhait de partir, volontairement et en connaissance de cause, et en même temps d'apporter une aide humanitaire critique en fonction des besoins. S'agissant de la situation à Roukban, l'ONU continue de réaffirmer l'importance d'une approche soigneusement planifiée et fondée sur des principes, qui garantisse le respect des normes fondamentales de la protection et n'expose pas des hommes, des femmes et des enfants déplacés vulnérables et, dans de nombreux cas, traumatisés à

des dangers supplémentaires. Tous les départs doivent être librement consentis et décidés en connaissance de cause et se dérouler dans la sécurité et la dignité, avec une garantie d'accès humanitaire tout au long du processus.

19. Dans le nord-est du pays, le camp de Hol (province de Hassaké) héberge à présent quelque 72 000 personnes, dont 91 % de femmes et d'enfants. Environ 67 % de la population du camp a moins de 18 ans. Les nationalités se répartissent comme suit : 43 % d'Iraquiens, 42 % de Syriens et 15 % de nationaux d'États tiers. Le taux d'arrivée s'est stabilisé en l'absence d'afflux récent dans le camp. Durant la période considérée, un millier de déplacés syriens ont quitté le camp pour réintégrer leurs lieux d'origine à Tabqa, tandis que 500 ressortissants étrangers sont également partis. La situation humanitaire reste difficile et plusieurs incidents se sont produits au cours de la période considérée, notamment l'expression d'appui à des idéologies radicales. Les principaux facteurs de tension dans le camp semblent être le manque d'information sur le sort et l'état de santé des hommes de la famille, y compris les garçons, probablement détenus ; les griefs concernant les conditions de vie et l'accès limité aux services ; les restrictions à la liberté de circulation ; et le flou entourant les retours et les futures possibilités de départ. Aux fins de la réduction des tensions dans le camp, les zones résidentielles sont en cours de réorganisation suivant les nationalités, de sorte que les Iraquiens, les Syriens et les nationaux d'États tiers soient séparés les uns des autres, en plusieurs parties du camp.

20. Les autorités du camp continuent de restreindre l'accès à l'annexe accueillant les familles et les personnes étrangères (autres que syriennes et iraqiennes), dont plus de 9 000 enfants d'environ 60 nationalités différentes, et les mesures de sécurité y sont renforcées. Le dialogue s'est poursuivi entre les prestataires de services et l'administration du camp afin d'améliorer l'accès des organisations humanitaires dotées de compétences et de mandats précis pour offrir un soutien ou des solutions aux étrangers se trouvant dans le camp, dont certains trouvent maintenant du travail.

21. Environ 2 000 ménages iraqiens se sont inscrits pour un rapatriement, directement organisé par les autorités iraqiennes et l'administration du camp. Néanmoins, le défaut de pièces d'identité valides peut être un obstacle. Les conditions de retour en Iraq, qui suscitent également de vives préoccupations, doivent être claires, tout comme le processus, pour que le rapatriement volontaire se fasse en connaissance de cause et en toute sécurité.

22. Au cours de la période considérée, les tensions ont également augmenté dans le sud-ouest du pays, principalement dans la province de Deraa, à la suite d'une campagne d'arrestations lancée par les forces gouvernementales le 15 mai dans plusieurs villes contre d'anciens chefs de groupes armés non étatiques. Il en a résulté des affrontements à Sanameïn qui ont fait des victimes dans les deux camps. Les forces gouvernementales ont assiégé la ville et des effectifs militaires supplémentaires ont été déployés, empêchant civils et marchandises de circuler pendant quelques jours. Le 23 mai, le Gouvernement syrien a libéré des détenus pour apaiser les tensions. À la suite de cet incident, d'anciens groupes armés non étatiques s'en sont pris à des points de passage tenus par les forces gouvernementales en quatre points du bassin du Yarmouk. En conséquence, l'accès humanitaire à la zone a été compromis, bien que de nombreux acteurs humanitaires aient continué d'intervenir et d'entreprendre des missions d'assistance.

Accès humanitaire

23. Pendant la période considérée, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, y compris des enfants, des adolescentes et des femmes en âge de procréer, dans toute la République arabe syrienne. L'aide humanitaire fournie par les

organismes des Nations Unies comprenait des vivres pour 3,24 millions de personnes dans le besoin en moyenne chaque mois et plus de 3,18 millions de traitements et soins médicaux à la population dans l'ensemble du pays (voir tableau 1).

Tableau 1
Nombre moyen de personnes aidées chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : avril et mai 2019

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes aidées par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	21 000
Organisation internationale pour les migrations	45 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	670 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 380 000
Programme des Nations Unies pour le développement	118 000
Fonds des Nations Unies pour la population	530 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	155 000
Programme alimentaire mondial	3 240 000
Organisation mondiale de la Santé	3 180 000

24. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans le nord-est, l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies à partir du territoire syrien comprenait des vivres pour 2,55 millions de personnes par mois en moyenne. Près de 2 millions de personnes ont bénéficié de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures. Plus d'un million d'enfants et de mères ont bénéficié de soins de santé primaires, maternels et de santé procréative et de services de vaccination. En outre, environ 540 000 personnes ont bénéficié de services de prévention de la violence de genre, de protection et de prise en charge psychosociale et autres services de protection de l'enfance. Dans le cadre des opérations de l'ONU effectuées à partir de la République arabe syrienne, plus de 3,18 millions de traitements médicaux ont été distribués aux populations dans tout le pays.

25. Dans le cadre de leur intervention humanitaire à l'échelle nationale, l'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué de distribuer chaque mois une aide vitale à plus de 700 000 personnes dans les trois provinces du nord-est du pays. Il s'agissait notamment de venir en aide à certaines des personnes les plus vulnérables dans les camps de déplacés, comme celles qui avaient fui à la suite d'intenses combats dans ce qui était alors les derniers bastions de l'EIL à Hajin et Baghouz, dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor. Au camp de Hol, l'ONU et ses partenaires humanitaires ont rapidement mobilisé une importante opération de secours, souvent en puisant dans les capacités et les stocks dont ils disposent dans d'autres régions du pays pour intensifier leur intervention. Au total, quelque 35 partenaires humanitaires assurent actuellement plus de 50 activités et services aux habitants du camp. Durant la période considérée, trois nouveaux hôpitaux de campagne ont été mis en place, ainsi qu'un espace sûr pour les femmes et les filles, tandis que des campagnes de vaccination sont en cours dans tout le camp : 12 000 enfants ont ainsi été vaccinés à ce jour. D'autres indicateurs humanitaires, dont le taux brut de mortalité et le taux global de malnutrition aiguë, ont également été maintenus en deçà des seuils d'urgence. Tous les habitants du camp reçoivent des rations alimentaires mensuelles

couvrant une période d'alimentation de 30 jours. En outre, du pain est distribué au quotidien. En avril, par exemple, 73 478 personnes ont reçu des rations alimentaires mensuelles et 681 088 kg de pain ont été distribués à 73 478 personnes sur une base journalière.

26. En mai, les autorités syriennes ont approuvé une mission technique de renfort des Nations Unies à Hassaké, qui sera déployée immédiatement après la fête de l'Eïd. Après la mise à disposition de deux allocations de réserve du Fonds humanitaire pour la Syrie, à hauteur de 14,4 millions de dollars, afin de répondre aux besoins croissants dans le nord-est du pays, le Fonds a déboursé près de 9,8 millions de dollars pour appuyer l'intervention menée dans le camp de Hol. Toutefois, le déficit de financement des camps du nord-est s'établit à 24,5 millions de dollars, dont 20,8 millions sont nécessaires pour fournir une assistance et des services humanitaires vitaux dans le camp de Hol jusqu'à la fin de 2019.

27. Comme susmentionné, 13 364 personnes avaient quitté Roukban à la fin de la période considérée. Par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, l'ONU prête assistance aux personnes qui quittent Roukban et passent en transit par les abris ; elle fournit également une aide dans les zones de destination. Il est tout aussi essentiel de maintenir une assistance aux quelque 28 000 personnes qui restent à Roukban. Les vivres, les médicaments de base et autres articles de première nécessité distribués dans le camp en février sont désormais épuisés. Le carburant se fait rare et les prix des biens de base ont augmenté. Durant la période considérée, la demande en vue du déploiement d'un convoi humanitaire à Roukban a été formulée à nouveau mais les autorités syriennes n'y ont pas donné suite. Des tractations sont prévues à la mi-juin pour essayer d'avancer sur la question. L'ONU se dit encore une fois prête à appuyer les efforts tendant à trouver des solutions globales pour la population de Roukban.

28. Les partenaires humanitaires de l'action antimines ont continué d'exécuter des programmes dans tout le pays, y compris des activités de sensibilisation aux risques et d'aide aux victimes parmi les populations vulnérables. À Damas, les deuxièmes équipes de sensibilisation aux risques du Service de la lutte antimines ont achevé leur formation et devraient être déployées durant la période à venir auprès des populations touchées dans les provinces de Rif-Damas, Deraa, Qouneïtra et Soueïda. Les troisièmes équipes de sensibilisation aux risques ont commencé leur formation à Homs pour se déployer dans la province de Hama. En outre, durant le mois d'avril, le Service a mené une campagne de sensibilisation aux risques, qui lui a permis de toucher des millions de personnes dans toute la République arabe syrienne grâce à des messages diffusés dans les journaux, par SMS, sur les médias sociaux et par d'autres voies. L'UNICEF et ses partenaires ont également continué de mener quotidiennement des activités de sensibilisation au danger des mines dans de nombreuses régions du pays.

29. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (voir tableau 2) ; conformément à leurs dispositions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. En avril et mai, 1 157 camions (34 chargements) ont acheminé à travers les frontières une assistance vitale à plus d'un million de personnes (voir fig. I).

Figure I
Nombre de bénéficiaires d'une aide des entités des Nations Unies et de leurs partenaires grâce à des convois transfrontaliers, par type d'aide : avril et mai 2019 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

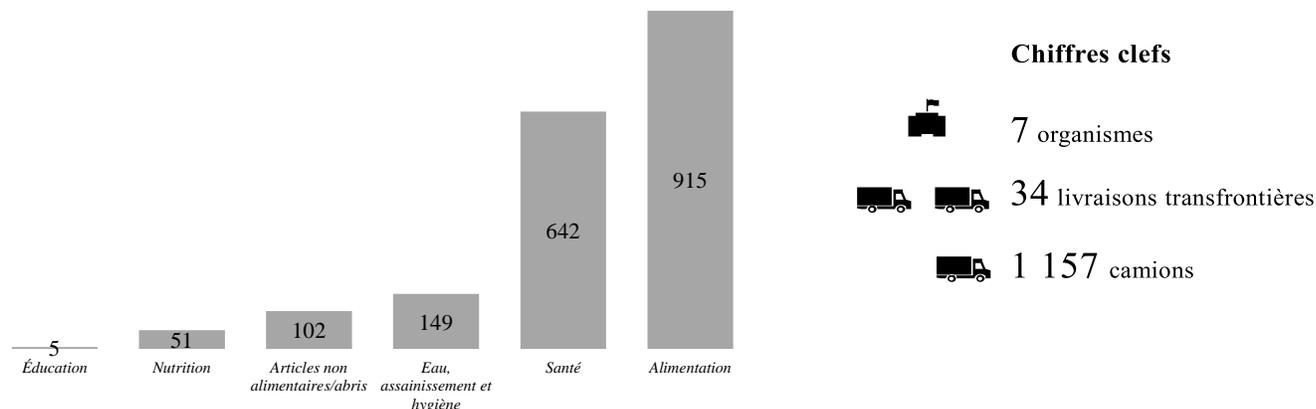


Tableau 2

Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par des convois transfrontaliers, par secteur et par district : avril et mai 2019 (moyenne mensuelle)

Province	District	Éducation	Alimentation	Santé	Articles non alimentaires/abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Bab	–	–	2 090	–	–	–
Alep	Izaz	–	119 008	208 442	11 647	–	50 464
Alep	Jarablos	–	–	1 000	2 999	–	–
Alep	Jabal Semaan	1 662	513 845	17 860	5 350	–	5 696
Hassaké	Qamichli	–	–	193 575	–	–	–
Raqqa	Tell Abiad	–	–	–	–	–	15 000
Edleb	Maarra	–	118 010	2 135	4 213	–	6 075
Edleb	Ariha	–	148 383	2 095	–	–	–
Edleb	Harem	2 928	–	194 479	75 792	50 871	58 585
Edleb	Edleb	–	15 955	18 440	1 875	–	12 500
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	2 020	–	–	–

30. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'Organisation des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Accès humanitaire

31. Pour fournir une aide humanitaire, l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. Or les conditions d'accès dans le pays revêtent une certaine complexité, les

divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. L'accès est essentiel pour mener une action humanitaire fondée sur des principes, elle-même tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées.

32. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a continué d'acheminer de l'aide à partir de la République arabe syrienne à des millions de personnes démunies en des milliers de points du territoire. Ces derniers mois, la surveillance de l'accès humanitaire et la communication d'information à ce sujet depuis Damas ont cessé de reposer uniquement sur le suivi du nombre de convois pour se fonder également sur l'examen de l'accès du personnel aux personnes démunies et la capacité de ce dernier de fournir une aide, de faire des évaluations, de mener des activités de surveillance et d'offrir des services de protection. Plus de 1 700 membres du personnel des Nations Unies sont présents en République arabe syrienne et plus de 500 sont postés dans neuf centres situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deir el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). En outre, 3 860 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont déployés dans le pays.

33. Une grande partie de l'aide est distribuée par les partenaires nationaux, en particulier les organisations non gouvernementales nationales et le Croissant-Rouge arabe syrien, que l'ONU escorte régulièrement, y compris pour dresser des bilans, accompagner les livraisons et assurer un suivi grâce à des missions de surveillance et d'évaluation. En avril et mai, l'ONU a effectué des centaines de missions dans tout le pays (voir tableau 3) dont certaines, en particulier celles concernant les membres du personnel basé à Damas, ont nécessité l'autorisation officielle du Ministère des affaires étrangères (voir tableau 4), tandis que d'autres, notamment celles impliquant le personnel sur le terrain, ont été menées conformément aux accords conclus au niveau local avec les gouverneurs et autres parties concernées.

Tableau 3

Nombre total de missions effectuées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par les organismes des Nations Unies, par type : avril et mai 2019

<i>Type de mission</i>	<i>Note verbale</i>	<i>Autorisation générale</i>	<i>Autorisation de la province</i>	<i>Nombre total</i>
Missions d'évaluation	9	22	–	31
Missions visant à escorter les convois d'aide	6	193	–	199
Missions de surveillance	48	245	2	295
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	14	20	–	34
Total	77	480	2	559

Figure II
Nombre total de missions effectuées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par les organismes des Nations Unies, par province : avril et mai 2019

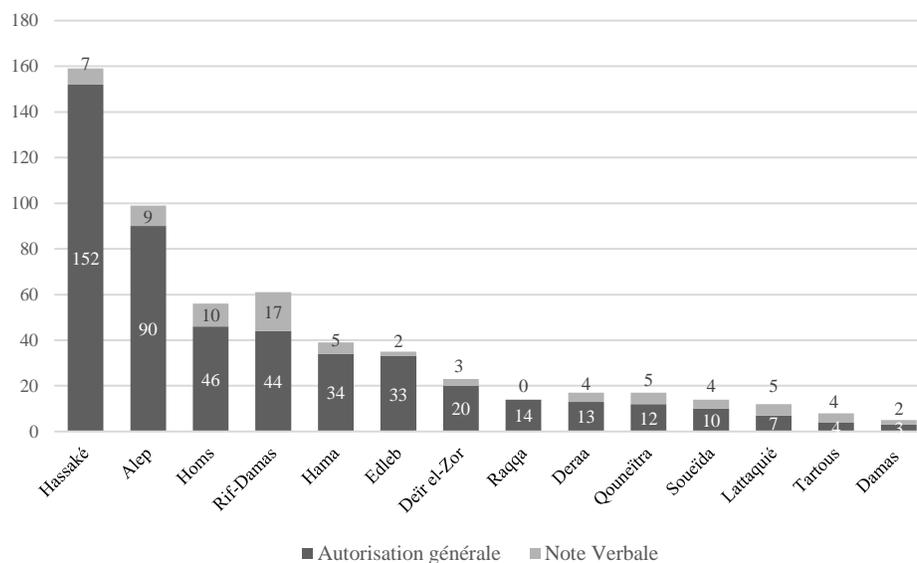


Tableau 4
Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : avril et mai 2019

Type de demande	Nombre demandé	Nombre approuvé	Pourcentage approuvé
Missions d'évaluation	13	10	77
Missions visant à escorter les convois d'aide	10	5	50
Missions de surveillance	83	46	55
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	17	13	76
Total	123	74	60

34. Durant l'année écoulée, l'accès aux populations depuis l'intérieur de la République arabe syrienne a connu des améliorations, en particulier dans les provinces de Tartous, Lattaquié, Hassaké, Homs, Alep et Hama. Toutefois, l'acheminement de l'aide humanitaire depuis l'intérieur du pays a été semé d'embûches dans certains secteurs et pour certains acteurs, y compris l'Organisation des Nations Unies. Pendant la période considérée, plusieurs difficultés d'accès ont été signalées à Sinjar, Tamaniaa et Abou el-Zouhour (province d'Edleb), principalement en raison de l'intensité des hostilités. L'accès était également limité dans la ville de Raqqa et à l'est de l'Euphrate à Deïr el-Zor, notamment dans l'enclave de Hajin, principalement en raison des risques associés à la dissémination d'engins explosifs qui subsistent après la fin des violences et jusqu'à la fin des opérations de déminage. Certaines zones du sud du pays et dans la Ghouta orientale n'étaient pas durablement accessibles pour des raisons administratives. La capacité d'effectuer des évaluations structurées des besoins dans l'ensemble du pays est demeurée limitée.

35. Durant la période considérée, si le nombre de missions effectuées a baissé, du fait de la crise de carburant et de l'observation du jeûne pendant le mois sacré du

ramadan, le nombre de missions dans plusieurs secteurs a augmenté, y compris dans des zones moins fréquemment accessibles par le passé. En moyenne, l'ONU et ses partenaires ont continué de venir en aide à quelque 3 millions de personnes par mois. Les autorités syriennes ont autorisé l'ONU à effectuer 559 missions, dont 482 ont été approuvées au niveau local et 77 au niveau national. Sur ces 559 missions, 48 étaient destinées au suivi des programmes et 77, principalement celles effectuées dans la province de Hassaké, ont nécessité l'aval du Ministère des affaires étrangères. Sur les demandes soumises au Ministère, 60 % ont été approuvées, aucune n'a été rejetée et 40 % sont restées sans réponse.

36. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité. Durant la période considérée, le Mécanisme a suivi la livraison de 34 chargements effectuée par six organismes des Nations Unies (représentant 1 157 camions) à partir de trois postes frontière : 17 de Bab el-Haoua (999 camions) ; 15 de Bab el-Salam (146 camions) ; et 2 de Yaaroubiyé (12 camions). Aucune inquiétude n'a été soulevée ni aucune question posée au sujet de la nature humanitaire des chargements expédiés. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien au sujet de tous les envois. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

Visas et enregistrements

37. L'ONU a continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour permettre l'octroi en temps opportun de visas à son personnel ; toutefois, le nombre de visas refusés a augmenté, 17 ayant été rejetés au cours de la période considérée contre 10 en février et en mars (voir tableau 5).

Tableau 5
Demande de visas par l'ONU : avril et mai 2019

Type de demande	Nombre demandé	Nombre approuvé	Nombre rejeté	Nombre de visas en suspens
Visas demandés durant la période considérée	148	88	17	41
Renouvellements demandés durant la période considérée	142	93	0	49
Demandes de visas en instance faites avant la période considérée	42	20	4	18
Renouvellements en instance demandés avant la période considérée	41	39	0	2

Note : Au cours de la période considérée, l'ONU a retiré deux demandes de visa.

38. En tout, 26 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

39. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel

humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont lourdement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

40. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels 22 membres du personnel de l'Organisation ou d'organismes des Nations Unies (dont 18 membres de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

41. En tout, 28 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (à savoir 1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 27 agents de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

42. Ces dernières semaines, le conflit a connu une recrudescence meurtrière dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne. J'ai constamment mis en garde contre une bataille rangée à Edleb et souligné que cela risquait d'enclencher un nouveau cycle de souffrances humaines dont l'intensité serait inégalée à ce jour. Malgré mes avertissements, les hostilités se sont intensifiées dans le nord-ouest du pays, opposant les forces gouvernementales et progouvernementales, les forces armées de l'opposition ainsi que l'Organisation de libération du Levant terroriste, inscrite sur les listes de l'ONU. Ces cinq dernières semaines, les frappes aériennes, les pilonnages et les combats au sol, y compris l'emploi éventuel de barils d'explosifs et d'armes incendiaires, ont fait au moins 160 morts et des centaines de blessés parmi les civils et poussé des centaines de milliers de personnes à fuir vers des zones plus sûres. Des hôpitaux, des écoles et des marchés ont été détruits. Des récoltes ont été brûlées. Des enfants sont déscolarisés. Nous sommes face à une terrible catastrophe annoncée.

43. Je suis profondément alarmé par l'ampleur des attaques intolérables qui ont des conséquences pour les établissements de santé et d'éducation. Depuis le 1^{er} avril, 26 attaques menées contre des établissements de santé dans le nord-ouest de la Syrie ont été confirmées par l'OMS par l'intermédiaire de son système mondial de surveillance. Certaines installations ont été touchées deux fois. D'autres hôpitaux ferment de crainte d'une attaque. Au total, 49 établissements de santé ont suspendu partiellement ou totalement leurs activités. Je dois rappeler à toutes les parties que le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des hôpitaux et des lieux où les malades et les blessés sont rassemblés, y compris contre les bâtiments, le matériel, les unités et les moyens de transport sanitaires et le personnel utilisant, conformément au droit international, les signes distinctifs prévus par les Conventions de Genève, constitue un crime de guerre. Toutes les opérations militaires, y compris celles menées par des groupes terroristes inscrits sur les listes de l'ONU ou contre eux, doivent respecter les règles de droit international humanitaire, notamment en matière de protection des civils et des biens de caractère civil. Je souligne à cet égard que les hôpitaux et les écoles doivent être protégés en application des règles du droit international.

44. L'escalade dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne compromet l'action que mon Envoyé spécial mène pour revitaliser le processus politique, tandis que le risque d'erreurs de calcul et la menace d'un conflit régional plus large sont constants, menaçant la paix et la sécurité internationales. Je demande de nouveau à toutes les parties de s'acquitter de leurs obligations pour ce qui est de respecter le mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb

signé par la Fédération de Russie et la Turquie le 17 septembre 2018, ainsi que le droit international humanitaire et la protection des civils.

45. Je condamne avec la plus grande fermeté les informations faisant état de privations illégales de liberté et de disparitions forcées, notamment de femmes et d'enfants détenus dans les établissements pénitentiaires publics ou par des groupes armés non étatiques. J'engage le Gouvernement syrien et les groupes armés non étatiques à faire preuve d'une totale transparence en ce qui concerne les personnes placées sous leur garde, en rendant compte à leurs proches de leur sort, de leur état et du lieu où elles se trouvent, à mener des enquêtes efficaces et transparentes sur toutes les allégations de torture et à faire en sorte que les auteurs de ces actes soient traduits en justice. Pour ce qui est des personnes faisant l'objet de poursuites pénales, il faut veiller au plein respect du droit à une procédure régulière et à un procès équitable, conformément au droit international. Je voudrais également rappeler au Gouvernement syrien qu'il doit tout mettre en œuvre, en association avec les entités nationales et internationales mandatées, pour déterminer où se trouvent les personnes disparues et dans quel état elles se trouvent.

46. Je reste consterné par la situation des civils qui ont fui les derniers repaires de l'EIIL dans l'est de Deir el-Zor, notamment les femmes et les enfants qui seraient associés à ce groupe. Nombre de ces civils sont détenus dans des conditions inadmissibles et n'ont qu'un accès limité aux services humanitaires, tandis que d'autres, dont des femmes et des enfants, sont retenus dans des lieux non identifiés en l'absence de toute information sur leur emplacement ou leur bien-être.

47. L'impunité persistante face aux violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises par les parties au conflit continue de susciter une vive préoccupation. Je demande à toutes les parties au conflit et en particulier au Gouvernement syrien, à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en lui communiquant des informations et des éléments pertinents. Il nous faut demander des comptes aux personnes qui ont commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin de parvenir à une paix durable en République arabe syrienne. Je demande également à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation du pays.

48. Au vu des préoccupations graves qui ont été émises maintes fois au sujet de la protection des civils et des autres préoccupations soulevées en matière de droits de l'homme et sur le plan humanitaire en République arabe syrienne, j'exhorte fermement le Gouvernement syrien, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris au moyen d'une présence sur le terrain avec pour mission de protéger et de promouvoir les droits de la personne.

49. Je demande à toutes les parties au conflit et tout particulièrement aux parties syriennes, ainsi qu'aux acteurs régionaux et internationaux, de faire tout leur possible pour appuyer l'action menée par mon Envoyé spécial afin de progresser sur la voie d'une solution politique, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2254 \(2015\)](#). Je me félicite de l'action qu'il mène pour définir la composition et le mandat du comité constitutionnel et faciliter les mesures de confiance. Seule une solution globale, inclusive, dirigée par les Syriens eux-mêmes, conforme à la résolution [2254 \(2015\)](#), qui puisse répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien pourra préparer la voie à une paix durable pour le peuple syrien et mettre fin aux souffrances indicibles qu'ils connaissent depuis bien trop longtemps.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : avril et mai 2019²

Province d'Edleb

- Le 7 avril, 4 civils ont été tués et 10 autres blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre la ville de Saraqeb, dans l'est de la province.
- Le 8 avril, un civil a été tué et deux autres blessés (une femme et un garçon) dans l'explosion d'un engin artisanal près de leur véhicule dans le secteur de Dana, dans le nord de la province.
- Le 8 avril, au moins 12 civils, dont 1 femme et 2 enfants, ont été blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre la ville de Jisr el-Choughour dans la partie ouest de la province.
- Le 10 avril, un médecin de la ville d'Edleb a été arrêté dans son cabinet, apparemment par des membres de l'Organisation de libération du Levant, du fait de critiques qu'il aurait formulées sur les médias sociaux. On ignore tout de son sort.
- Le 14 avril, sept civils, dont cinq enfants, ont été blessés à la suite, semble-t-il, de raids aériens à proximité d'entrepôts d'armes appartenant à l'Organisation de libération du Levant dans la ville d'Ariha, dans le sud de la province.
- Le 18 avril, huit déplacés civils, dont cinq femmes et deux enfants, ont été tués à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres à proximité du camp de fortune Oum Jalal abritant des déplacés, près du village de Toueïna à Maarret el-Nouman dans le sud de la province. Le camp abrite environ 200 familles de déplacés.
- Le 23 avril, sept civils, dont deux femmes, une fille et deux garçons, ont été tués et l'école Hajj Bakri a été partiellement endommagée à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre la ville de Khan Cheikhoun, dans le sud de la province.
- Le 24 avril, au moins 13 civils, dont 1 femme et 2 filles, ont été tués et 24 autres civils, dont 6 femmes, blessés à la suite, semble-t-il, d'une explosion d'origine inconnue qui s'est produite dans un secteur résidentiel de la ville de Jisr el-Choughour, qui a entraîné l'effondrement de plusieurs immeubles. Lors d'incidents semblables dans la province, le Haut-Commissariat avait confirmé que des groupes armés non étatiques, y compris l'Organisation de libération du Levant, avaient installé des dépôts d'armes à proximité immédiate de civils et des biens de caractère civil, ce qui avait fait bon nombre de morts et de blessés parmi les civils, y compris des femmes et des enfants, lorsque ces dépôts avaient explosé de manière incontrôlée.
- Le 27 avril, des hommes armés ont arrêté un agent humanitaire à l'un de leurs postes de contrôle dans la zone de Dana, dans le nord de la province et l'ont

² La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources fiables et crédibles dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste ne comprend que les faits qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, et ne devrait pas être considérée comme complète.

détenu pendant 22 jours avant de le libérer en échange du versement d'une rançon.

- Le 30 avril, cinq civils, dont une femme et une fille, ont été blessés et le centre médical Hbit partiellement endommagé à la suite, semble-t-il, de pilonnages aériens et terrestres contre le village de Hbit dans le sud de la province.
- Le 30 avril, l'école Qassabiya a été partiellement endommagée à la suite, semble-t-il, de pilonnages aériens et terrestres contre la localité de Qassabiya dans le sud de la province.
- Le 5 mai, une femme civile a été tuée et l'hôpital Nabd el-Hayat détruit à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre la localité de Hass dans le sud de la province.
- Le 5 mai, trois civils, dont un premier intervenant (personnel médical), ont été tués et l'hôpital d'Orient détruit à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre la ville de Kafr Noubl dans le sud de la province.
- Le 6 mai, trois civils ont été tués (une femme et deux garçons) et trois autres blessés, dont un garçon, à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre le village de Roubaa el-Joz à Khan Cheikhoun.
- Le 7 mai, cinq civils, dont deux femmes et une fille, ont été tués et au moins 17 autres blessés à la suite, semble-t-il, de raids aériens menés à proximité d'un marché local dans le village de Ras el-Aïn, dans l'est de la province.
- Le 10 mai, trois civils ont été tués (une femme et deux enfants) et une mosquée considérablement endommagée à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes contre la ville de Maarret Sin, dans le sud de la province.
- Le 14 mai, huit civils, dont une fille, ont été tués et trois autres blessés lorsque l'école Abdel-Rahman Nasser a été partiellement endommagée à la suite, semble-t-il, de raids aériens à proximité d'un marché local dans la ville de Jisr el-Choughour.
- Le 16 mai, un complexe éducatif a été endommagé à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes contre la ville de Kafr Sejné dans le sud de la province. Il comprend les écoles primaires de Kafr Sejné et Hamzet el-Khatib, et l'école Moustaqbal.
- Le 17 mai, l'école Fadel el-Khatib a été endommagée à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Kafr Noubl dans le sud de la province.
- Le 19 mai, 10 civils, dont 4 femmes et 4 enfants (3 garçons et 1 fille), ont été tués à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Kafr Noubl.
- Le 21 mai, neuf civils, dont un garçon, ont été tués à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre un marché local de la ville de Maarret el-Nouman.
- Le 21 mai, deux civils ont été tués et l'école Rouqaya Bint Malek considérablement endommagée à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Jisr el-Choughour. Le même jour, l'école Farahidi a été partiellement endommagée à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Khan Cheikhoun.
- Le 22 mai, cinq civils ont été tués, dont un garçon, et l'hôpital Chifa a été endommagé à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Saraqeb. Le même jour, l'école Meïssaloun a été partiellement endommagée à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Kafr Sejné.

- Le 23 mai, trois civils, dont une fille, ont été tués à l'école Abou Bakr el-Siddiq qui a été endommagée à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la localité de Kafr Noubl.
- Le 23 mai, le centre médical Kiwan a été partiellement endommagé à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Kansafra dans le sud de la province.
- Le 23 mai, l'école Abdel Majid Hajj Bakri a été considérablement endommagée à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Khan Cheikhoun.
- Le 25 mai, le centre médical de physiothérapie Ibn Chahid a été partiellement endommagé à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la localité de Bara dans le sud de la province.
- Le 26 mai, cinq civils, dont un garçon et une femme, ont été tués à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre un marché local de la ville de Maarret el-Nouman.
- Le 27 mai, au moins 12 civils, dont 7 femmes et 4 enfants (2 garçons et 2 filles), ont été tués et au moins huit autres civils blessés à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville d'Ariha.
- Le 28 mai, sept civils, dont une femme et cinq enfants (trois garçons et deux filles), ont été tués à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville d'Ehsem dans le sud de la province.
- Le 29 mai, six civils (cinq femmes et un garçon) ont été tués à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre le village de Sarja dans le sud de la province.
- Le 30 mai, cinq civils, dont une femme et trois enfants (deux garçons et une fille), ont été tués à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Maarret el-Nouman.

Province de Hama

- Le 30 avril, une fille a été blessée à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre la localité de Kafr Zeïta dans le nord de la province.
- Le 30 avril, 3 civils, dont 1 femme, ont été tués et 10 autres, dont 2 femmes et 1 garçon, blessés à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre la ville de Kafr Nboudé dans le nord de la province.
- Le 1^{er} mai, deux civils (un homme et son épouse) ont été tués à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre la ville de Kafr Nboudé.
- Le 4 mai, un homme a été tué et une femme blessée (tous deux civils) à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre le secteur de Qalaat el-Madiq, dans le nord de la province.
- Le 7 mai, six civils, dont trois femmes et deux enfants (une fille et un garçon), ont été tués à la suite, semble-t-il, de raids aériens contre la ville de Kafr Zeïta.
- Le 10 mai, un civil a été tué à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre la ville de Kafr Zeïta.
- Le 11 mai, une installation médicale a été considérablement endommagée à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre la localité de Latamné dans le nord de la province.
- Le 13 mai, un civil a été tué à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes et terrestres contre la localité de Latamné.

- Le 12 mai, six civils, dont une femme et ses cinq enfants (deux filles et trois garçons), ont été tués et six autres, notamment trois enfants, blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre un quartier résidentiel de la ville de Sqeïlibiyé, tenue par les forces gouvernementales dans le nord de la province.
- Le 13 mai, un garçon de 15 ans a été tué et cinq autres blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre un quartier résidentiel de la ville de Sqeïlibiyé.
- Le 19 mai, deux civils ont été tués (une femme et son fils) à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre le village de Qastoun dans le nord de la province.
- Le 26 mai, un civil a été tué à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes contre la localité de Kafr Zeïta.
- Le 26 mai, un hôpital a été partiellement endommagé à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre la localité de Sqeïlibiyé.

Province d'Alep

- Le 15 avril, trois civils ont été blessés dans l'explosion, semble-t-il, d'un engin improvisé joint à une motocyclette à l'intérieur d'un marché au bétail très fréquenté de la localité de Qabbassin dans l'est de la province. Aucun groupe n'a revendiqué l'attentat.
- Le 14 avril, 6 civils, dont 2 femmes et 2 filles, ont été tués et 11 autres civils, dont 1 femme et 2 enfants, blessés à Qabbassin à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes qui ont touché un marché du quartier de Khaldiyé et un quartier résidentiel de la rue du Nil, dans la ville d'Alep tenue par le Gouvernement.
- Le 8 mai, deux civils ont été tués et quatre autres blessés dans l'explosion, semble-t-il, d'un engin improvisé joint à une motocyclette, à l'intérieur du marché dit du mercredi, dans le village de Farat à Mambej, dans le nord-est de la province.
- Le 14 mai, 10 civils (8 Palestiniens et 2 Syriens), dont 1 femme, 3 garçons et 1 fille, ont été tués et au moins 11 autres blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre le camp Neïreb hébergeant des réfugiés de Palestine, dans la ville d'Alep. Le camp de déplacés est situé à proximité de la base aérienne militaire de Neïrab, qui est sous le contrôle des forces gouvernementales dans la ville d'Alep.
- Le 15 mai, une civile a été tuée à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre le quartier de Jamiliyé dans la ville d'Alep tenue par le Gouvernement.
- Le 21 mai, six civils, dont une femme et quatre enfants, ont été blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre une zone résidentielle du quartier de Massaken el-Sabil et de la rue Tichrin, dans la ville d'Alep.
- Le 28 mai, une femme a été tuée à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre la localité d'Atareb dans l'ouest de la province.
- Le 28 mai, sept civils, dont deux femmes et trois enfants, ont été tués à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres contre le village de Kafr Halab dans l'ouest de la province.

Provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké

- Le 11 avril, des membres d'un groupe armé non étatique ont attaqué le secteur 5 du camp de Hol dans la partie est de la province de Hassaké, et emmené au moins 21 Syriens, dont 9 garçons âgés de moins de 15 ans qui seraient associés

à des familles de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Au moment de l'établissement du présent rapport, les familles et les habitants du camp ignoraient tout du sort de ces personnes.

- Le 12 avril, trois civils, dont deux femmes, ont été tués à la suite, semble-t-il, de l'explosion de munitions non explosées à l'intérieur d'une habitation dans le quartier de Sour dans la localité de Chaafa, dans la partie de la province de Deïr el-Zor.
- Le 26 mai, des membres d'un groupe armé non étatique ont attaqué le secteur 5 du camp de Hol et ont emmené 20 Syriennes pour des raisons non élucidées. Au moment de l'établissement du présent rapport, les familles et les habitants du camp ignoraient tout du sort de ces personnes.

Province de Raqqa

- Le 9 avril, un double attentat préparé, semble-t-il, à l'aide d'engins explosifs improvisés s'est produit près de la boulangerie Amir, rue Nour, à l'ouest du centre de la ville de Raqqa. La première explosion a fait un mort et au moins trois blessés parmi les civils. Des personnes s'étaient précipitées sur les lieux pour secourir les blessés, lorsque la deuxième explosion s'est produite, faisant trois morts de plus, parmi les civils, dont une femme et un garçon, et au moins deux blessés.
- Le 15 avril, cinq enfants ont été blessés dans l'explosion, semble-t-il, de munitions non explosées, alors qu'ils jouaient dans un champ dans le village de Qantari à Tell Abiad, dans le nord de la province.
- Le 22 avril, trois civils, dont deux femmes, ont été tués et un garçon blessé à la suite, semble-t-il, de l'explosion de munitions à proximité d'un immeuble de la rue Bassel, près de la boulangerie Jassem dans la ville de Raqqa.

Province de Deraa

- Le 8 avril, cinq civils ont été arrêtés pour des raisons inconnues par des membres du service de renseignement de l'armée de l'air à un poste de contrôle du secteur de Cheikh Meskine. Les autorités qui ont la garde des détenus ont refusé de communiquer un complément d'informations aux familles.
- Le 12 avril, le prédicateur de la mosquée Saïd Ben al-Massib dans la ville de Harak dans l'est de la province a été tué par balle par des inconnus à proximité de la mosquée.
- Le 20 avril, un civil a été tué par balle devant son domicile par des hommes armés non identifiés à Tafas, dans la partie ouest de la province. La victime était un combattant « repentant » qui aurait participé au processus de « réconciliation » à Tafas depuis juillet 2018 et aurait ensuite rejoint la quatrième division de l'armée syrienne.
- Le 18 mai, deux garçons (âgés de 11 et 12 ans) ont été arrêtés par des agents de la sécurité militaire au cours d'une descente contre une habitation de la zone de Lajjat dans le nord de la province. Les familles des deux garçons ont été privées d'informations de la part des autorités. On ne sait rien du lieu où les garçons étaient détenus au moment de l'établissement du présent rapport.